

# Aide à la formation professionnelle des Jeunes

## Caf /Conseil départemental

Ce dispositif a pour objectif de soutenir financièrement les familles dont le Quotient Familial Caf est inférieur à 800 €, pour faire face aux frais occasionnés par les études professionnelles de leurs enfants.

### POUR QUI ? :

- Les familles dont les enfants, âgés de 13 ans à 21 ans, sont en 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> pré professionnelle, ou en formation pour obtenir un diplôme de type CAP, Brevet Professionnel Agricole ou Bac Professionnel
- Seules les familles allocataires de la Caf de la Haute Savoie peuvent bénéficier de ce dispositif.

### POURQUOI ?

Il s'agit d'une aide financière pour l'année scolaire :

- Elle est d'un montant maximum de 1 500 €.
- Elle est versée prioritairement aux établissements.
- Cette aide peut intervenir sur les frais d'internat, d'hébergement, de demi-pension, et/ou de transport.
- Elle vient en déduction des aides obtenues par ailleurs (bourses d'études).

### Où SE RENSEIGNER ?

Auprès de tous les services sociaux en proximité de votre domicile : les Pôles médico-sociaux du Conseil départemental, les services de la Caf, le service social scolaire, ...